

Direction : Culture

Culture

REF : CULTURE2007001

Signataire : AF/HR

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Aubercail.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien financier à l'association Aubercail pour favoriser une initiative destinée à proposer une programmation de chansons françaises au public d'Aubervilliers,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : attribue une subvention de 10 000 euros à l'association Aubercail.

La dépense sera imputée sur l'imputation : 6574 – 311 (705 – 6574 – 311 Aubercail)

le Maire